

Points de vue

sur l'Industrie Cimentière Belge

2006



FEBELCEM
Membre de Fortea



Febelcem A.S.B.L.
Rue Volta, 8
1050 Bruxelles
Tél. : 02.645.52.11
Fax : 02.640.06.70
info@febelfcem.be
www.febelfcem.be

FEDERATION DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE BELGE

Membres



s.A. Cimenteries CBR
Chaussée de la Hulpe, 185
1170 Bruxelles
Tél. : 02.678.32.11
Fax : 02.660.64.33
www.cbr.be



s.A. Holcim (Belgique)
Avenue Reine Astrid, 92
Office Park Nysdam
1310 La Hulpe
Tél. : 02.634.42.00
Fax : 02.634.43.48
www.holcim.be



s.A. Compagnie des Ciments Belges « CCB »
Grand-Route, 260
7530 Gaurain-Ramecroix
Tél. : 069.25.25.11
Fax : 069.25.25.90
www.ccb.be

Conseil d'Administration

Président

B. Kueng

Administrateurs

Ph. Demonchy
H. de Penfentenyo
B. Donceel

R. Gheysens
A. Jacquemart
B.H. Koch

V. Lefebvre
J-P Meric

Secrétaire

J-P. Jacobs

Photo de couverture
L. Brandajs
Arch: G. Lantair

Réalisation
Images de marc sprl

Editeur responsable
Jean-Pierre Jacobs

Sommaire

Chapitre 1 : Editorial	3
Chapitre 2 : Environnement	5
Chapitre 3 : Economie	9
Chapitre 4 : Promotion, recherche et développement	15
Chapitre 5 : Communication	22
Chapitre 6 : Le paysage social en 2006	24
Chapitre 7 : Annexe statistique	26

1. Editorial

Le béton, matériau du développement durable

L'année 2006 comptera parmi les bons millésimes pour le secteur cimentier. En effet, la consommation de ciment en Belgique a augmenté de 8,7 % par rapport à 2005. La consommation annuelle de ciment par tête d'habitant s'élève ainsi à 609 kg, ce qui situe la Belgique nettement au-dessus de la moyenne européenne. En réalité, le tonnage consommé (6.296.000 tonnes) à fin décembre 2006 atteint le niveau le plus élevé depuis que des statistiques sont élaborées pour l'industrie cimentière belge.

Outre l'aspect économique, il faut voir dans ce succès l'énorme potentiel d'un matériau de construction qui réussit à s'adapter parfaitement aux besoins de la société. Ce n'est pas un hasard si le béton de ciment est le matériau le plus utilisé au monde. Ce rôle majeur, l'industrie cimentière et sa filière béton le doivent à cette volonté permanente de progrès qui permet des améliorations constantes en matière de qualité du produit, de réduction de coûts, de performances énergétiques et de durabilité des constructions.

S'il ne fallait citer qu'un atout du béton parmi d'autres, je soulignerais son inertie thermique. Dans ce domaine, le béton dispose d'un avantage reconnu par tous. Un avantage lui permettant, par exemple, de s'intégrer parfaitement dans l'architecture bioclimatique qui utilise le climat pour réguler le confort thermique d'un bâtiment :

En hiver, le béton absorbe l'énergie solaire et la transforme lentement sous forme de chaleur qui sera ensuite diffusée au mieux au sein du bâtiment. De même, l'étanchéité à l'air des constructions en béton contribue à limiter les déperditions thermiques.

En été, le béton retarde les apports de chaleur provenant d'un ensoleillement direct tout en atténuant les apports internes de calories. En y associant une ventilation intelligente, on pourra éviter les surchauffes.

L'utilisation de béton permettra également de réduire les apports énergétiques nécessaires pour garantir un confort thermique suffisant :

- les constructions en béton peuvent facilement incorporer des systèmes de chauffage à basse température consommant moins d'énergie ;
- les constructions en béton permettent encore de supprimer l'air conditionné, gros consommateur d'électricité (NB : faire descendre la température intérieure d'un degré nécessite trois fois plus d'énergie que la faire monter d'un degré !).

Si l'on tient compte des émissions de CO₂ qu'il permet d'éviter grâce notamment au processus de fabrication des cimentiers (voir à ce propos notre rapport environnemental sur www.febelcem.be), on peut donc estimer que l'impact climatique du béton est globalement, c'est-à-dire tout au long du cycle de vie d'un bâtiment, bénéfique.



Bernard Kueng
Photo : diathèque Febelcem

Outre cela, le béton est au cœur de nombreuses questions d'actualité. Il est, et restera, indispensable pour l'aménagement du territoire (gain d'espace, rationalité de la construction), la mobilité (amélioration du réseau routier), la protection de l'environnement (gestion des eaux potables), etc. Le béton ne craint pas ces défis. Au contraire, le potentiel de recherche et développement présenté par le béton est extrêmement large. Aujourd'hui, les nouveaux bétons sont encore plus performants. De nouvelles technologies, comme l'activation du noyau béton ou l'intégration de matériaux à changements de phase, permettent d'exploiter au mieux les avantages connus du béton et d'en accroître les bénéfices. Le béton, décidément, est bien la matière grise de demain !

B. Kueng
Président de Febelcem

2. Environnement

L'industrie cimentière belge reste très attentive aux dossiers environnementaux qui la concerne : évolution de l'accord de branche Énergie/CO₂, les Certificats verts, « Emission trading »... Les défis ne manquent pas pour une industrie qui souhaite être responsable et exemplaire en matière de développement durable.

Accord de branche

Les bons résultats enregistrés, pour la deuxième année consécutive, dans le cadre de l'accord de branche démontrent que le secteur est en bonne voie pour remplir ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

En matière de réduction des émissions de CO₂, le secteur se situe toujours au-delà de l'objectif fixé à l'horizon 2010-2012 de 9,3 % en présentant une amélioration de l'indice IGES Énergétique de 11,7 %.

En matière d'efficacité énergétique, le secteur affiche une amélioration de 5 % de l'indice IEE pour un objectif fixé à 8,5 %.

Les évènements suivants ont, plus que d'autres, influencé ces indices :

- Un accident survenu dans une installation à Antoing qui a entraîné des arrêts et des redémarrages fréquents empêchant une marche optimale du four ;
- Une augmentation de la proportion de combustibles à haut PCI dans le fuel mix,
- Une augmentation de la production de certains types de ciment qui nécessitent une énergie au broyage plus importante.

Comme le veut la procédure d'accord de branche, les indices de performance ont été ajustés afin de tenir compte des évènements inopinés les ayant influencés. Cette méthodologie permet de rendre l'année 2005 comparable aux autres années en recréant les performances qui auraient dû être celle de l'entreprise sans la survenance des évènements exceptionnels décrits ci-dessus.

Certificats verts

Dans le cadre de la révision du système de certificats verts, qui produira ses effets dès 2008, la Région wallonne envisage de maintenir la formule de l'exonération partielle de la charge pour les entreprises signataires d'accord de branche.

Depuis quelques années déjà, les industries intensives en énergie - comme le secteur des cimenteries - doivent faire face à des répercussions brutales de l'augmentation du coût de l'électricité, verte notamment, dans sa facture énergétique. Le système de certificats verts, mis en place en Région wallonne pour promouvoir la production d'électricité verte, prévoyait notamment un « allègement » du surcoût « certificats verts » pour les entreprises signataires d'accord de branche.

Le maintien du principe d'exonération dès 2008, défendu en long et en large par l'Union Wallonne des Entreprises en collaboration avec les Fédérations concernées, devrait également viser plus particulièrement les consommateurs intensifs en électricité.



Photo : diathèque Febe

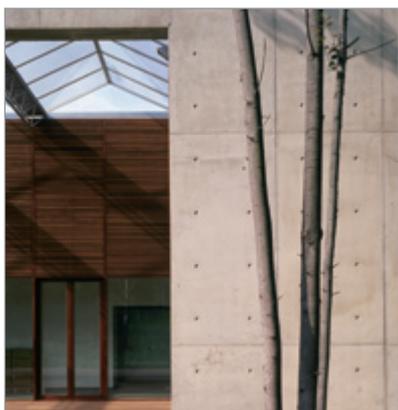


Photo : A.Nullens

Emission trading

En matière d'Emission Trading, l'année 2006 marquait l'obligation pour les Etats Membres de fournir des plans d'allocation pour la période 2008-2012 à la Commission européenne.

Après seulement une année de fonctionnement, où le système d'échange de quotas d'émission a été testé, la Commission européenne s'est montrée relativement sévère envers la plupart des plans nationaux d'allocation, demandant généralement une réduction de 6 % à 10 % des quotas alloués. En Belgique, cette réduction représente une charge pour l'industrie de près de cinq millions de tonnes de CO₂ par rapport au plan initial.

Les entreprises du secteur cimentier, ayant dûment justifié leur demande d'allocation pour la période 2008-2012, ont rappelé à la Région wallonne combien leur secteur était sensible à la problématique du CO₂ et combien il pourrait être fortement touché par une nouvelle réduction de ses quotas alloués. Le secteur a rappelé ses engagements dans le cadre des accords de branche et le potentiel d'amélioration pour lequel il s'est porté garant, étant entendu que toute nouvelle réduction des quotas allait au-delà du potentiel identifié dans l'accord de branche.

L'industrie cimentière a également rappelé l'impact du coût du CO₂ dans son domaine, soumise à la concurrence extra-communautaire qui n'est pas, elle, dépendante des mêmes contraintes environnementales, et où l'étroussure des marges peut s'avérer problématique.

IPPC

Fin 2006, la Région wallonne a approuvé les conclusions de l'étude de pertinence que le secteur s'était engagé à produire dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive IPPC et de la révision des permis d'exploitation qu'elle rendait obligatoire.

Les objectifs poursuivis par cette étude ont permis de démontrer la pertinence de la mesure de différents polluants, via une enquête qualitative réalisée sur les différents sites cimentiers. Sur cette base, une liste arrêtée de polluants a pu être établie dans le document de référence.

Le comité de suivi de l'étude a convenu que, dans le cadre de la révision des permis, chaque site devra produire quatre mesures de chacun des polluants identifiés avec des limites de détection pertinentes. Si ces quatre mesures sont inférieures au seuil d'émission retenu, la mesure systématique du polluant considéré ne sera plus demandée, mais le fonctionnaire chargé de la surveillance pourra faire procéder à des contrôles ponctuels du respect des seuils d'émission.

Taxe sur la co-incinération des déchets en Région flamande

En novembre 2005, Febelcem et ses sociétés membres avaient introduit un recours en annulation partielle de l'article 25 du décret de la Région flamande du 22 avril 2005 portant diverses mesures en matières d'environnement et d'agriculture. Ce décret visait à réduire le taux de taxation sur l'incinération des déchets et introduisait une taxe sur les déchets destinés à la co-incinération.

La Cour d'arbitrage, dans son arrêt du 28 septembre 2006, n'a pas suivi l'argumentation de l'industrie cimentière. Néanmoins, il ressort clairement de cet arrêt qu'une différence de taux de taxation entre incinération et co-incinération doit être maintenue afin de promouvoir la valorisation des déchets par rapport à leur élimination.

Depuis lors, le décret flamand du 29 décembre 2006 a modifié le décret d'avril

2005 et, depuis le 1er janvier 2007, est instauré un taux de taxation unique de 7€/tonne pour l'incinération et pour la co-incinération de déchets (dangereux ou non dangereux).

Cette disposition est en contradiction complète avec l'arrêt de la Cour d'arbitrage et avec la hiérarchie des traitements de déchets de la législation européenne, puisqu'elle met sur un pied d'égalité une opération de valorisation avec une opération d'élimination de déchets. Elle méconnaît, en outre, les avantages environnementaux de la co-incinération des déchets en cimenterie.

C'est pourquoi l'industrie cimentière a proposé au Ministre Peeters de désigner un collège d'experts internationaux reconnus afin de dresser le bilan environnemental des deux filières de traitement de déchets : incinération des déchets en Région flamande et valorisation de ces mêmes déchets en cimenterie. Le Ministre Peeters s'est engagé à faire évoluer le décret si cette étude prouve l'avantage du traitement des déchets en cimenterie par rapport à l'incinération.

Par ailleurs, depuis juillet 2005, un accord avec l'OVAM avait fixé un critère pour distinguer la valorisation matière en cimenterie (non soumise à la taxe) de la valorisation énergétique (soumise à la taxe) sur base du contenu en matières minérales.

Suite à la parution du nouveau décret, l'OVAM entendait appliquer un autre critère nettement plus défavorable, ce qui a été jugé inacceptable par le secteur. Un processus de conciliation est toujours en cours, afin de trouver une solution acceptable pour toutes les parties concernées.

Taxe sur la co-incinération des déchets en Région wallonne

Ce décret fiscal relatif à la taxation des déchets en Région wallonne a été adopté par le Gouvernement wallon le 25 janvier 2007 et approuvé par le Parlement wallon le 21 mars 2007. Le texte prévoit un niveau de taxation de 5 euros la tonne pour la co-incinération de déchets dangereux combustibles et de 0,5 euro la tonne pour la co-incinération des déchets dangereux issus d'opérations d'assainissement de sols (un coefficient correcteur de 0,7 sera d'application jusqu'en 2009).

Suite à un lobbying marathon de l'industrie, une possibilité d'exonération de la taxe a été prévue pour les co-incinérateurs qui s'engagent – via une charte de gestion durable des déchets à conclure avec le Gouvernement – à mettre à disposition de la Région wallonne une capacité de traitement de déchets (pour un prix maximum fixé à l'avance).

L'industrie cimentière s'inscrit bien entendu dans cette logique et espère conclure très prochainement une telle charte avec le Gouvernement wallon.

Révision de la Directive cadre déchets

La Commission européenne a publié le 21 décembre 2005 sa proposition de texte pour la révision de la Directive cadre déchet. Ce texte en est maintenant au stade de la première lecture.

Le Parlement européen a adopté son rapport sur ce texte lors de sa séance du 12 au 14 février. Le Conseil de l'UE doit maintenant adopter une position commune attendue pour juin 2007 (c'est-à-dire à la fin de la présidence allemande). Néanmoins, la divergence des intérêts, l'importance des enjeux et la complexité du problème rendent l'adoption d'un compromis particulièrement difficile, comme l'ont montré les discussions tenues en Commission Environnement du Parlement (plus de 620 amendements déposés sur ce texte).

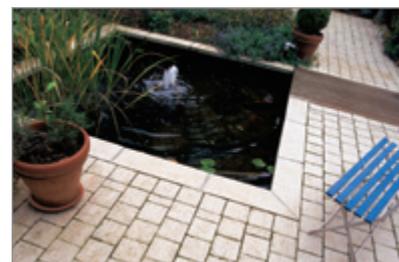


Photo : A. Carette

Cette révision est particulièrement cruciale car elle touche à la base même de la législation déchets de l'Union européenne. Dans le cadre des négociations en cours, le secteur cimentier a diverses préoccupations majeures :

- Il faut éviter que des flux entiers de véritables déchets ne sortent du champ d'application de la législation européenne relative aux déchets, avec toutes les conséquences négatives sur l'environnement que cela pourrait avoir (traitement dans des installations non autorisées, exportations non contrôlées, etc.),
- La définition de valorisation doit être, comme c'est déjà le cas, basée principalement sur le principe de substitution des ressources et une hiérarchie des modes de traitement de déchets à cinq niveaux (prévention, réutilisation, recyclage, autres formes de valorisation, élimination) ne montrera de réels avantages que si une possibilité de dérogation, basée sur les performances environnementales des filières et réellement praticable, est introduite,
- Le pré-traitement des déchets avant leur utilisation en cimenterie est une opération indispensable pour certains flux. Ce pré-traitement fait partie intégrante du processus de valorisation et, à ce titre, ne doit pas être entravé.

La nouvelle directive cadre ne doit pas empiéter sur le règlement transfert déchet, qui vient d'être modifié, et introduire de nouvelles barrières au transfert des déchets destinés à la valorisation.

Accès au gisement

Faciliter l'accès au gisement reste une préoccupation majeure pour le secteur carrier.

Le projet de décret modifiant les articles 33 et autres du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), de même que le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, adopté en seconde lecture par le Gouvernement wallon et bientôt soumis aux débats en séance du Parlement wallon, est perçu très positivement par le secteur carrier.

En effet, ce décret permettra notamment à un demandeur d'initier une procédure de modification partielle de plan de secteur en vue d'y inscrire une zone d'extraction.

Toutefois, le décret-programme de relance économique et de simplification administrative, dit décret « RESA » (adopté le 3 février 2005) a introduit une obligation de compensation, c'est-à-dire que l'inscription de toute nouvelle zone destinée à l'urbanisation est compensée par la modification équivalente d'une zone existante destinée à l'urbanisation en zone non destinée à l'urbanisation ou par toute compensation alternative définie par le Gouvernement (art. 46).

Des contacts avec différents Ministres concernés laissent entrevoir une issue également favorable dans le sens où l'article 46 serait applicable uniquement à la zone réellement urbanisée de la zone d'extraction envisagée et ce, dans le respect du principe de « standstill ».

3. Economie

L'année 2006 a connu une situation économique globale favorable. En effet, la Belgique a profité à la fois de l'accélération de l'activité économique au sein des pays de la zone euro et de la poursuite de la croissance dans les pays émergents. Si l'on ajoute à cela l'accentuation du rythme des exportations, l'amélioration de la santé des entreprises et le regain des dépenses de consommation, on comprend pourquoi l'économie belge a enregistré en 2006 une croissance de son PIB de 3 %.

Si tous les secteurs d'activité ont participé à cette bonne santé économique, agriculture exceptée, la construction s'est avérée être l'un des principaux moteurs de la croissance belge.

Le logement

Quelque 55.000 nouveaux logements ont été commencés en 2006. Ce sont 4.000 logements de plus qu'en 2005, pourtant déjà considérée comme une bonne année.

Cette hausse, proche de 8 %, résulte bien entendu de la conjonction de plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, il y a le maintien des taux d'intérêt hypothécaire à un niveau particulièrement attractif et un pouvoir d'achat en augmentation. Mais il y a aussi les bonnes conditions pratiquées par les organismes bancaires (allongement des délais de remboursement, par exemple) et les incitants fiscaux installés par le pouvoir fédéral et les régions. Ces leviers, conjugués à la hausse des prix de l'immobilier sur le marché secondaire, ont particulièrement favorisé la construction de logements neufs devenus plus compétitifs surtout à long terme en raison de leurs meilleures performances du point de vue énergétique.

Fait notable, en comparaison avec l'année 2004, l'augmentation du nombre de logements commencés s'élève à 21 % (plus précisément 24 % pour les appartements et 18 % pour les maisons unifamiliales).

La rénovation, qui absorbe aux alentours de 50 % des investissements en logement, a conservé son rythme de croissance des dernières années à 2 % grâce notamment aux primes pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et au taux de TVA réduit.

Le bâtiment non résidentiel

Le secteur a globalement progressé de l'ordre de 6 % par rapport à 2005. Si la rénovation garde son rythme annuel de 2,3 % de croissance, la construction neuve a vu son volume augmenté de près de 8 % par rapport à l'an dernier.

Les rattrapages de la période navrante de 2001-2003 ont été partiellement récupérés au cours de l'intervalle 2004-2006, de sorte que la construction non résidentielle retrouve graduellement sa croissance normale, en phase avec l'économie.

L'explication de cette hausse d'activité réside principalement dans le chef de la construction de bureau et des bâtiments destinés à l'industrie, avec des accroissements 2006/2005 de respectivement 5,3 et 13,1 %.



Arch.: G. Banneton
Photo : L. Brandajs



Arch.: P. Hebbelinck
Photo : L. Brandajs

Le génie civil

Comme attendu, le secteur a tiré profit des investissements des pouvoirs communaux en hausse chronique chaque année d'élections. Selon le Bureau du Plan, cette accélération du rythme d'activité se chiffre aux alentours de 10 %.

L'impact des élections communales sur l'activité du secteur n'aura toutefois pas été aussi prédominant que lors des élections de l'an 2000.

LA CONSOMMATION DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

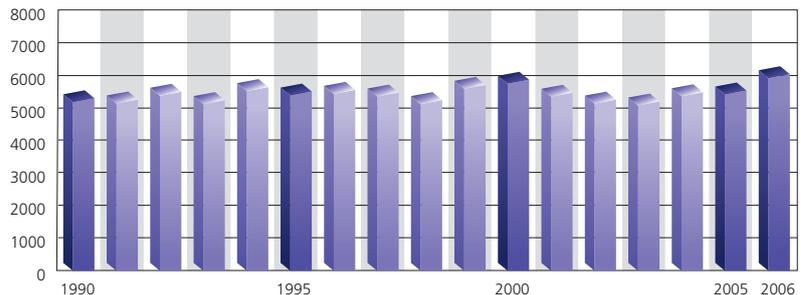
(Livraisons des membres de Febelcem sur le marché national + importations nettes)

Comme précisé dans le paragraphe précédent, il est de tradition que la consommation de ciment soit en augmentation lors des années d'élections communales. Ainsi, la consommation de ciment pour 2006 s'élève à 6.296.000 tonnes, une amélioration de 8,7 % par rapport au volume absorbé par le marché au cours de l'année 2005.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, le tonnage consommé à fin décembre 2006 atteint le niveau le plus élevé depuis que des statistiques sont élaborées pour l'industrie cimentière belge.

Consommation de ciment gris en Belgique

(en milliers de tonnes)



La quantité de ciment gris consommée par habitant au cours de cette année s'élève à 609 kg. À titre comparatif, la consommation chez notre voisin anglais s'établit à 226 kg, soit pas loin du tiers.

Les quantités de ciment utilisées en 2006 par les habitants français et allemands s'élèvent respectivement à 391 kg et 343 kg, chiffres en croissance de 5 % par rapport à 2005.

La consommation par habitant aux Pays-Bas n'a que légèrement progressé, de l'ordre de 1 %, pour se fixer à 323 kg.

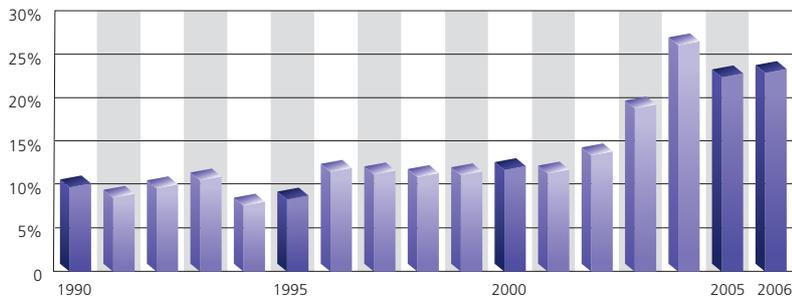
La Belgique confirme donc sa place parmi les gros consommateurs de ciment au sein de l'UE, avec 16 % de plus que la moyenne européenne qui s'élève à 527 kg en 2006.

LES IMPORTATIONS DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

Les importations de ciment ont à nouveau progressé. Elles dépassent 1.530.000 tonnes à fin décembre 2006 (à peine 46.000 tonnes de moins que son niveau le plus élevé atteint en 2003). La progression enregistrée par rapport à l'an dernier avoisine les 11 %.

On notera que les importations absorbent aujourd'hui 24,3 % de la consommation de ciment gris en Belgique, une part de marché en augmentation de 0,5 % comparée à 2005.

Parts relatives des importations dans la consommation de ciment gris en Belgique.



Cette nouvelle progression préoccupe les membres de Febelcem puisqu'elle accentue encore la pression sur un marché déjà ébranlé depuis plusieurs années. Il s'agit en effet, pour les cimentiers belges, d'une perte de marché supérieure à 10 % au cours des dix dernières années.

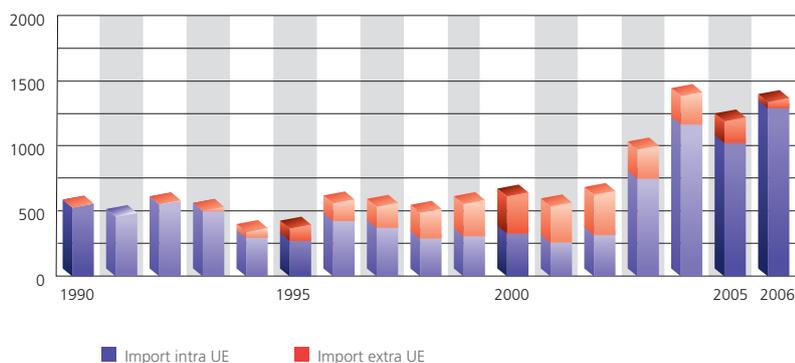
Comme l'illustre le graphique ci-dessous, l'essentiel des flux entrant sur le territoire national en 2006 arrive des pays membres de l'Union Européenne avec presque 91 % du total importé alors qu'en 2000, ces flux intra-communautaires ne représentaient que 49 %.

La portée de cette progression est encore plus parlante en volume puisque, pour la période précitée, la croissance atteint près d'un million de tonnes.

Davantage encore que les années précédentes, l'Allemagne représente aujourd'hui la principale provenance des importations avec plus de 850.000 tonnes de ciment ou de clinker.

Pour ce qui concerne les importations extra-communautaires, on constate que - contrairement aux années antérieures - il n'y a pas eu de ciment importé en 2006. C'est par contre le cas pour le clinker, dont l'ensemble des tonnages importés provient de Chine.

Les provenances des importations de ciment gris en Belgique.

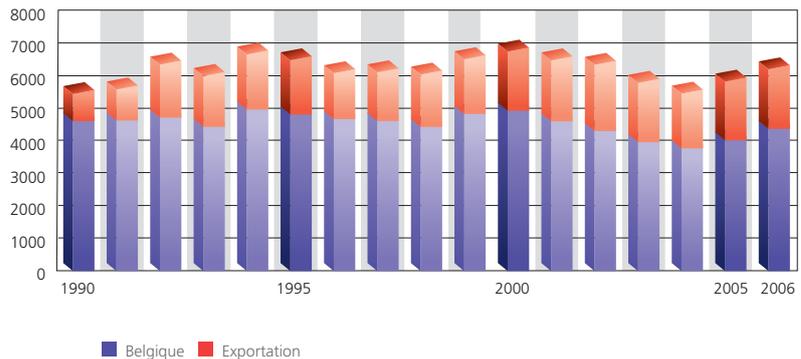


LES LIVRAISONS DES MEMBRES

(Livraisons des membres de Febelcem sur le marché national + exportations)

Les membres de Febelcem ont produit et expédié un total de 6.965.000 tonnes de ciment au cours de l'année 2006. L'accroissement atteint 6 % en comparaison avec l'an dernier. Il est néanmoins toujours inférieur de 7 % au niveau des expéditions totales de l'année 2000.

Composition des livraisons totales de ciment gris.



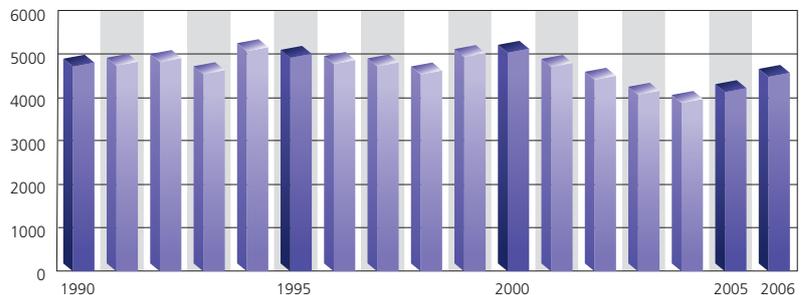
Ces livraisons sont destinées à concurrence de 68 % pour le marché national contre 32 % pour l'exportation. Il s'agit là d'une proportion proche de celles des dernières années.

LIVRAISONS DES MEMBRES SUR LE MARCHÉ BELGE

À l'exception du mois d'août, la croissance est restée positive tout au long de l'année 2006 pour s'établir - au total des douze mois - à 8 %.

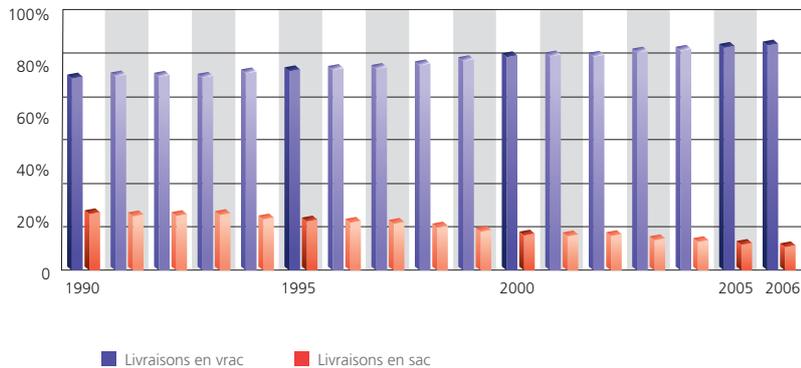
On relèvera que ces livraisons intérieures - chiffrées à 4.765.000 tonnes - sont en augmentation pour la troisième année consécutive. Elles se situent cependant à un niveau légèrement inférieur (0,9 %) du volume annuel moyen livré au cours des dix années précédentes.

Évolution des livraisons des membres en Belgique.



Il y a dix ans les tonnages en vrac représentaient 79 % des livraisons intérieures des membres de Febelcem. Depuis lors, ce mode de conditionnement a gagné en proportion (1 % par an) et absorbe aujourd'hui 89 % du tonnage livré.

Évolution des livraisons des membres par mode de conditionnement.



Alors que la répartition des livraisons intérieures par mode de transport reste inchangée depuis 2004, on observe quelques variations au niveau de la répartition par catégorie d'acheteur.

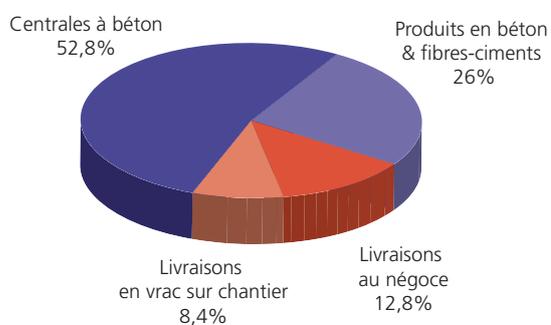
En effet, si les livraisons intérieures ont augmenté de 8 % au cours de 2006, on relève des croissances supérieures pour les secteurs du béton prêt à l'emploi et les entrepreneurs. Ces deux secteurs ont donc accentué leur part de marché au détriment des produits en béton et du négoce.

Les livraisons aux centrales à béton sont en hausse de 10 % au cours de la période 2005-2006. Elles consomment près de 53 % des livraisons des cimentiers. La part de marché des centrales à béton augmente ainsi de 0,9 % par rapport à 2005, mais demeure malgré cela encore inférieure de 0,9 % à celle de 2004.

Ce sont les livraisons à destination des entrepreneurs qui ont enregistré la meilleure performance de l'année, avec 12 % d'augmentation annuelle et 0,3 % de part de marché supplémentaire, pour s'établir à 8,4 % des livraisons en 2006.

Les expéditions aux producteurs d'agglomérés de béton & fibres-ciment, ainsi qu'aux négociants ont enregistré des croissances 2005/2006 de respectivement 6 et 2 %.

Évolution des livraisons des membres par catégorie d'acheteur



PERSPECTIVES DU MARCHE DE LA CONSTRUCTION

Le logement

Durant la première moitié de l'année, la construction de logements neufs devrait se maintenir à son niveau de 2006 et cela principalement du fait du nombre élevé d'autorisations de bâtir enregistré l'année dernière (62.000 logements). Cette activité se stabilisera ensuite, voire régressera légèrement. Globalement le logement neuf enregistrera encore une croissance d'environ 5 %.

Quant à la rénovation, elle augmentera son taux de croissance grâce à diverses mesures fiscales renforcées en vue de l'amélioration des performances énergétiques des logements.

Le bâtiment non résidentiel

Comme annoncé en début de chapitre, la construction non résidentielle rejoint progressivement son rythme de croissance normal en 2007, avec d'abord un volume stable avant d'entamer une progression de l'ordre de 2,5 à 3 % - progression parallèle à l'évolution du PIB.

Le génie civil

L'activité de ce secteur sera en recul post-électoral du fait de la diminution habituelle des investissements locaux. Selon le Bureau du Plan, la baisse devrait avoisiner les 10 %, soit l'équivalent de la progression enregistrée en 2006. Ce seront, bien entendu, les travaux d'infrastructure qui accuseront la plus importante régression, en chute de quelque 12 %.

LES INVESTISSEMENTS EN CIMENTERIE

Le montant des investissements pour 2006 s'élève à 46,3 millions € en hausse de 50% par rapport la somme investie l'année dernière. Plus de 502 millions € ont été dépensés par les cimentiers au cours des dix dernières années.

Les principales sommes déboursées concernent les installations destinées à la diminution des émissions de NO_x par l'injection d'urée, la finalisation des installations pour la réduction des chromates dans le ciment, le remplacement des filtres à manche des fours et des broyeurs ainsi que des filtres des sécheurs de laitier.

En outre, des sommes importantes sont également consacrées à la réduction des bruits d'usine, la modernisation des systèmes de commandes ou encore de réalisation de route d'accès au site.



Photo : diathèque Febe

4. Promotion, recherche et développement

Les activités de l'année 2006 du département « Promotion, Recherche et Développement » (PRD) de Febelcem répondent à la poursuite des objectifs fixés dans le « Business Plan » 2003-2007.

Ces activités peuvent être subdivisées en trois parties distinctes :

- la promotion, qui reprend les différents aspects relatifs à la diffusion, au sens large, de la connaissance sur le produit et ses applications ;
- la recherche, qui permet d'asseoir et d'acquérir une meilleure connaissance du produit et de ses applications ;
- le développement, qui reprend des domaines d'application et des actions spécifiques permettant de maintenir ou d'élargir les parts du marché et la consommation de ciment dans certains secteurs.

Il existe toutefois des liens étroits entre les différentes facettes de ces activités, la recherche sous-tendant directement la promotion et le développement de produits nouveaux.

Pour atteindre ses objectifs, le département s'appuie sur divers piliers qui sont :

- la connaissance, l'expertise et les assistances techniques ;
- un réseau de contacts privilégiés dans tous les secteurs de la construction ;
- l'information et la communication.

Ces piliers sont fondés sur des principes de travail qui permettent de pérenniser les actions entreprises sur le long terme, à savoir :

- qualité,
- crédibilité,
- objectivité.

Parmi les actions réalisées en 2006, seules les plus saillantes sont reprises ci-après.

Publications

- L'« ABC du ciment et du béton » – largement distribué aujourd'hui dans les écoles techniques de Belgique – a acquis une reconnaissance internationale. C'est ainsi que quelques centaines d'exemplaires ont été envoyés en Algérie à la demande de nos collègues italiens de l'IIC (Industria Italiana del Cemento). Le « Nederlandse Cement en Beton Centrum » a montré, lui aussi, un réel intérêt pour cette publication.
- Le Dossier Ciment a été complété par un nouveau bulletin. Il s'agit du numéro 37, intitulé « La protection incendie par les constructions en béton ».
- Un contrat a été signé en 2005 entre CEMSUISSE, ENCI et Febelcem, visant à poursuivre la publication de la revue d'architecture « Construire en béton ». L'édition du dixième numéro de cet ouvrage, en novembre 2006, concrétise cet engagement. Le format et le lay-out de la revue ont été modifiés. L'équipe de rédaction a également connu des changements : nous accueillons aujourd'hui





Martin Tschanz comme Rédacteur en chef, Kim Zwarts comme photographe ainsi que Trix Barmettler et Miriam Bossard comme infographistes. Le périodique est envoyé systématiquement à tous les architectes inscrits à l'Ordre des architectes. Il est également diffusé dans les écoles d'architecture.

Conférences

- En collaboration avec le CIAUD (Centre d'Information de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Design) et la revue A+, Febelcem a organisé cette année une conférence au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. Cette conférence aura attiré plus de 500 participants. L'orateur, Souto de Moura, est un architecte Portugais renommé. Son travail est très varié, allant des habitations aux grands projets architecturaux (par exemple, le spectaculaire stade de Braga). À l'occasion de cette conférence, le numéro 202 du magazine d'architecture A+ s'est intéressé de près à la philosophie et aux projets de Souto de Moura.
- « La protection incendie par les constructions en béton ». L'usage et le comportement du béton dans les constructions soumises au risque d'incendie ont fait le thème de la journée d'étude organisée par Febelcem et le Groupement belge du Béton (GBB) en juin dernier. La réglementation évolue. Comment concevoir des structures en béton à l'aide des Eurocodes pour s'y conformer ? Comment réagissent au feu les structures et les éléments préfabriqués en béton ? Quelles sont les méthodes d'auscultation, les méthodes de réparation ? Une quinzaine de spécialistes se sont attelés à répondre à ces questions au bénéfice de plus de 170 participants.
- Febelcem poursuit dans la tradition de l'organisation de journées de contact, qui rassemblent tous les acteurs de la route et/ou du génie civil. En 2006, ces manifestations se sont tenues à Gembloux (« Le béton dans les ouvrages d'épuration des eaux ») où 200 personnes étaient présentes et à Aartselaar (« Beton in Waterzuiveringstations ») où 130 personnes ont pris part à l'événement. Parallèlement, une brochure intitulée « Recommandations pour la construction en béton des ouvrages d'épuration des eaux » a été publiée en français et en néerlandais. Celle-ci a été distribuée à raison de 400 exemplaires dans chacune de ces deux langues.
- Enfin, de nombreuses formations, conférences ou cours ont été assurés par des ingénieurs du département dans les domaines du bâtiment, de la route, du génie civil et de l'agriculture, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Projets routiers marquants

Dans le domaine des routes en béton, maîtres d'ouvrage, bureaux d'étude et entrepreneurs font régulièrement appel à Febelcem. Ils peuvent, à juste titre, considérer Febelcem comme un centre d'expertise, où des assistances techniques sont octroyées tant dans la phase de conception des projets que dans celle de l'exécution ou encore, en service après-vente, en cas de dommages ou de dégâts constatés.

En 2006, le département a assuré, avec l'aide de son Centre de Recherche de l'Industrie Cimentière, le CRIC, pas moins de 90 assistances techniques.

Parmi les assistances réalisées, quelques projets ont suscité un intérêt particulier, à savoir :

- La troisième et dernière phase (71 km d'autoroutes) des travaux de réhabilitation des autoroutes E411 et E25 dans la Province de Luxembourg. Pour rappel, le concept choisi pour la réhabilitation est celui de la chaussée composite. Celle-ci est définie comme étant l'association de couches hydrocarbonées avec du béton de ciment, de manière à tirer le meilleur parti des avantages spécifiques de ces matériaux pour disposer de routes durables, confortables et économiques.
- Le remplacement sur près de trois kilomètres de la voie lente de l'autoroute E313, à hauteur de Boirs. La structure classique « empierrement – revêtement hydrocarbonné » a en effet été remplacé par un « inlay » d'une chaussée composite constituée, entre autres, de 23 cm de béton armé continu.
- De nombreuses rénovations de voiries ont eu lieu. On citera notamment :
 - un « overlay » en dalles de béton goudonnées à Wanze ($\pm 18.500 \text{ m}^2$) financé à l'initiative de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région Wallonne,
 - un « inlay » en dalles de béton goudonnées à Bruxelles ($\pm 6.000 \text{ m}^2$),
 - la deuxième partie d'un inlay/overlay en béton armé continu pour la E34/N49 ($\pm 6 \text{ km}$) à Assenede. Les bandes de sécurité en béton ont aussi été remplacées par le nouveau profil « STEP ».
- Les travaux d'élargissement à l'aéroport de Bierset : la construction de dix emplacements de stationnement pour gros porteurs (deux postes pour A380 et huit pour B747) a été réalisée à l'aide d'un revêtement en dalles de béton goudonnées de 38 cm d'épaisseur. Il s'agit, en fait, de la première phase des travaux (13,6 ha sur 50 ha au total).

Événements

• Concours international d'architecture

En 2003, les fédérations cimentières de huit pays européens ont mis sur pied un concours international pour étudiants en architecture. C'est en 2006 qu'eut lieu le deuxième cycle de ce concours. Le thème de ce cycle, « plastic-OPACITY », a été mis en avant par le nouveau curateur, Hanif Kara. En février 2006, celui-ci est venu commenter son choix et présenter quelques-uns de ses projets à l'occasion d'une soirée pour étudiants.

Au final, 47 projets furent proposés. Le jury, composé de Messieurs Pier Vittorio Aureli, Bart Biermans, Vincent Brunetta, Maurizio Cohen et Dirk Jaspaert, a attribué le premier prix à Bruno De Veth, Arnaud Kinnaer et Valentin Pierron (La Cambre) et un prix d'honneur à Lotte Mattelaer et David Berkvens (St.-Lucas - Bruxelles). Ces étudiants ont obtenu un prix en argent et la possibilité de suivre une « Master Class ». Le programme de la Master Class a été établi par Hanif Kara et s'est déroulé dans le « Bauhaus » à Dessau. Cette Master Class a duré une semaine. La publication rendant compte du deuxième cycle paraîtra en 2007. La préparation du troisième cycle est déjà en cours. Febelcem prendra en charge la coordination de ce concours.

- Soulignons encore les conférences traitant des technologies liées au béton (en relation avec l'architecture) et l'annuel salon de l'Éducation qui attira plus de 600 étudiants visiteurs.





• **10e Symposium International de la route en béton**

Pour ce qui concerne la route, 2006 a été une année particulièrement chargée pour le département Promotion de Febelcem. En effet, celui-ci prit totalement en charge l'organisation du dixième Symposium International de la route en béton (Bruxelles, du 18 au 22 septembre 2006). Il s'agit là du plus grand événement existant dans le domaine du revêtement en béton. L'initiative de ce symposium revient à l'association européenne du ciment CEMBUREAU et fut soutenue par l'association mondiale de la route (AIPCR).

Après un congrès relativement théorique à Istanbul (avril 2004), la candidature de la Belgique pour l'édition anniversaire de ce symposium avait pour but de mettre l'accent sur la pratique et sur de nombreuses réalisations concrètes. Voilà pourquoi les organisateurs ont opté pour une formule innovante, constituée de deux journées académiques et de deux journées de visites techniques.

Les étapes techniques de ce symposium ont été planifiées au début et au milieu de la semaine, de manière à pouvoir en comprendre réellement toute la signification.

Le slogan choisi pour ce symposium fut « A century of experience - The way ahead is concrete ». Il permet de faire le lien entre une longue tradition de revêtements en béton et un avenir très prometteur pour le secteur des routes en béton en Belgique, en Europe et dans le monde entier.

Les sessions plénières comportaient trois grands thèmes :

I. Routes en béton et développement durable

I.A. Revêtements à longue durée de vie et coûts réels

I.B. Entretien et réhabilitation

I.C. Sécurité et environnement

II. Revêtements urbains et routes rurales

III. Thèmes spéciaux

Le thème I « Routes en béton et développement durable » a été divisé en trois points. Étant donné que le béton est reconnu dans le monde entier comme étant un revêtement routier à la fois durable et rentable, le point I A peut être considéré comme le thème majeur de ce Symposium. Toutefois, l'évolution des techniques d'entretien et de réhabilitation, ainsi que toutes les facettes des enjeux de sécurité et d'environnement sont tout aussi importantes dans la perspective du développement durable et ont été dès lors également mises en évidence dans le cadre du thème IB et IC.

Le thème II est consacré aux revêtements en béton en milieu urbain et rural, en d'autres termes aux applications supportant un faible trafic. Une attention spéciale fut accordée à l'essor des infrastructures de transport public.

Enfin, le thème III regroupait divers sujets spéciaux, essentiellement les grandes innovations relatives aux matériaux, aux applications et aux procédés.

Plus de 120 interventions ont été évaluées par le Comité international du programme technique (ITPC). Finalement, cent ont été conservées. Une sélection de vingt interventions a été présentée par les auteurs. Les autres sujets ont été évoqués par des Rapporteurs compétents, tous membres du Comité Technique, qui ont fait un compte-rendu clair et concis sur chaque contribution.

La session académique a été ouverte par la présentation de deux discours clés. Le premier était une intervention conjointe réalisée par Messieurs Caestecker, Administrateur Général de la « Vlaamse Agentschap Infrastructuur » et Lemlin, Secrétaire Général du Ministère Wallon de l'Équipement et du Transport. Ils ont mis

en lumière l'histoire des routes en béton en Belgique et développé leur vision de l'avenir. Le second discours était présenté par Monsieur Geoff Ayton, membre de l'administration australienne des routes et des transports. Cette contribution particulièrement riche a offert au public un point de vue général sur les expériences australiennes en matière de performances et de durabilité des constructions en béton, et a mis l'accent sur la qualité durant la mise en œuvre.

Comme déjà mentionné, le point fort du symposium résidait dans ses deux journées de visites techniques. Pour chaque jour, les participants avaient le choix entre pas moins de sept destinations différentes en Belgique, offrant un éclairage sur des réalisations récentes ou plus anciennes de routes en béton. Ces visites proposaient également une série de chantiers en cours. Tout cela s'est déroulé sous la direction de guides techniques avisés.

Au total, il y eut plus de 600 participants, issus de 49 pays répartis sur le monde entier. Febelcem a reçu de nombreux témoignages de satisfaction après le déroulement du symposium, qui peut être considéré à tous propos comme une grande réussite !

Divers

- *Nous participons à différents groupes de travail, notamment la publication d'une NIT du CSTC sur la réparation des bétons, les Eurocodes 2 et 6.*
- *Nous suivons des groupes de recherches (CSTC, IWT, CEP LIN MET...) comme les programmes de durabilité, SCC, utilisation du textile dans le béton, inhibiteurs de corrosion, Filltech, bétons à ultra-hautes performances...*
- *Nous participons à l'élaboration de normes et textes d'agrément techniques en collaboration avec Probéton, Seco et le BCCA.*
- *Nous participons à de nombreux congrès nationaux (journées d'études) et internationaux dont :*
 - *Congrès RILEM « Advances in Concrete through Science and Engineering » (Québec)*
 - *Consortium NANOCEM (Danemark)*
 - *Long Life Pavements (Chicago)*
 - *Concrete Blocks (San Francisco).*

Le Groupement Belge du Béton (GBB)

Le Groupement Belge du Béton a été créé en 1980. Il a pour but de réunir tous ceux qui sont intéressés par les applications du béton dans la construction afin de valoriser, de partager et de diffuser l'expérience et la connaissance de ce matériau sous tous ses aspects. Les membres sont issus des universités et écoles supérieures, des administrations nationales et régionales, des institutions techniques (centres de recherche, bureaux de contrôle...) et des associations professionnelles d'entrepreneurs et d'industriels. Le Département Promotion, Recherche & Développement de Febelcem soutient activement les activités du Groupement Belge du Béton et collabore étroitement à son développement en assurant notamment son Secrétariat Général.

- *La 26^e journée du Béton avait pour thème « Le béton sans frontières ». Ce thème fait référence à l'utilisation de connaissances très pointues en matière de technologie du béton au-delà de nos frontières. Les conférences ont eu pour sujets la prestigieuse tour Burj de Dubai (plus de 800 mètres de haut, construite par*



Besix), le canal de Panama où de nouvelles écluses sont construites (consortium belgo-français CPP) et la nouvelle banque d'investissement européenne située à Luxembourg (bureau d'études Greisch et CFE). Le thème choisi renvoie aussi aux possibilités illimitées du béton, bien illustrées par une intervention de Hanif Kara (bureau d'ingénieurs Adams Kara Taylor, Angleterre) traitant du « Phaeno Science Center » à Wolfsburg réalisé par l'architecte Zaha Hadid.

- À cela s'ajoutent l'attribution du prix « European Concrete Society Network », l'inauguration du nouveau logo du GBB et la rénovation complète de son site internet, ainsi que la présentation de la quatrième édition (entièrement remise à jour) du cours de technologie du béton.

- Le GBB organisa encore :

- En collaboration avec l'IABSE, une visite de chantier à la nouvelle gare TGV de Liège-Guillemins.

- En collaboration avec Febelcem, une journée d'étude traitant de la protection incendie par les constructions en béton.

- En collaboration avec la KVIV et la FEBE, un cours sur « projets et exécutions des bâtiments préfabriqués » (quatre après-midis).

- Les cours de technologie du béton organisés respectivement à Gand en néerlandais et à Namur en français connaissent un succès croissant, ce qui a décidé le GBB à nommer une coordinatrice formation chargée du déploiement de tous les aspects de Formation au sens large.

- Le GBB a organisé conjointement avec l'AILG, une journée d'études sur le béton auto-compactant à Liège. Cette journée francophone a connu un réel succès puisque plus de 155 participants étaient inscrits.

- La 4ème édition du manuel de technologie du béton a été publiée en octobre 2006 à l'occasion de la journée belge du béton.

L'édition précédente datait de 1994, avec son complément de 1998. Les textes de la nouvelle édition ont été complètement revus en fonction des nouvelles normes européennes, la NBN EN 206-1:2001 et son annexe nationale la norme NBN B 15-001:2004 et complétés par de nouveaux chapitres relatifs aux nouveaux bétons (autoplaçants, hautes résistances...) et aux armatures. Ce manuel est devenu un véritable ouvrage de référence de plus de 600 pages. Il est le fruit de la collaboration, s'étalant sur plusieurs années, de près de 25 auteurs liés à des universités, des organismes de recherches, des fédérations et à l'industrie.

- En phase avec son dynamisme, le GBB s'est doté d'un tout nouveau logo symbolisant ses actions continues touchant un public toujours plus large dans le monde du béton aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

- Enfin, le GBB s'est également doté d'un nouveau site web : www.gbb-bbg.be.



La Plate-forme béton

Quatre fédérations, à savoir la FEBE (Fédération de l'Industrie du Béton), la FSBP (Fédération du Béton Prêt à l'Emploi), la FIPAH (Fédération des Importateurs et Producteurs d'Adjuvants), Febelcem et le Groupement Belge du Béton se sont rapprochés en créant en 2001 la Plate-forme Béton, dans le but d'améliorer la qualité des services offerts à leurs membres, d'être plus efficace, d'informer plus rapidement et d'assurer une promotion de l'utilisation du béton sous toutes ses formes. En 2004, un sixième membre s'est joint à la Plate-forme : BELBAG, la fédération belge des dragueurs de gravier et de sable. Enfin, fin 2005, la Plate-forme a accueilli un septième membre : IMPORGRASA, l'association des importateurs de gravier et de sable.

En 2004, la Plate-forme Béton a pris pour la première fois un stand à Batibouw dans le but d'informer le grand public, le candidat bâtisseur, sur toutes les applications du béton dans le bâtiment.

Pour l'édition 2006, la section « Design Industriel » de l'école de La Cambre releva le défi de travailler le matériau béton. Le département Promotion de Febelcem, en collaboration avec les laboratoires du CRIC, s'est chargé de l'encadrement technique et organisa des visites d'usines. C'est ainsi que les étudiants de La Cambre et leurs professeurs entamèrent un passionnant voyage dans le monde du béton. Les résultats de ces exercices de style ont été exposés sur le stand. Quatre projets ont, en outre, été réalisés par des préfabricateurs.

À nouveau, quelques milliers d'exemplaires de la brochure « Ceci est du béton » ont été distribués, complétés de onze fiches-info à destination du grand public, dont quatre nouvelles par rapport à l'année précédente.

Tout comme l'an passé, l'édition 2006 connut un grand succès. La Plate-Forme Béton remporta même le prix de la « meilleure présentation du produit » dans la catégorie des stands de plus de 70 m². Dans cette même catégorie, le stand se place aussi parmi les trois nominés pour le « meilleur accueil ». Enfin, le stand fut utilisé comme décor principal pour le « spécial Batibouw » de l'émission « Une brique dans le ventre » (RTBF).

Belgacom-tv réalisa, pour le compte de Batibouw-tv, un reportage comprenant des interviews sur les tendances les plus récentes en matière de béton dans le logement.

Le salon Batibouw connut un plein succès en terme de visites. En effet, plus de 370.000 personnes se rendirent au Heysel pour l'occasion, soit près de 20.000 visiteurs de plus qu'en 2005. Un record !

La brochure « Ceci est du béton » et les fiches-infos sont téléchargeables sur le site « www.infobeton.be », qui aura été profondément modifié à l'occasion de Batibouw 2006.

L'édition 2006 de Batibouw représentait aussi la fin d'une première opération triennale. Les préparations pour un plan suivant (2007/8/9) sont entamées. Au cœur de ce plan se trouve la création d'une toute nouvelle brochure qui succédera à la publication « Ceci est du béton », sans oublier la réflexion portée sur un nouveau concept de stand.



5. Communication

Satisfaire au mieux l'ensemble des partenaires de la filière béton, améliorer sans cesse l'image du produit et défendre un processus industriel fiable et respectueux de l'environnement, voilà quelles furent les grandes tâches de 2006 pour l'équipe communication de Febelcem.

Internet est, indéniablement, un média qui s'est imposé dans le monde économique. Pour vanter les mérites du béton auprès du grand public, la cellule communication créa en 2006 le tout nouveau site www.infobeton.be. Ce site - soutenu par les partenaires de la Plate-forme béton - connut très vite une belle audience, franchissant rapidement la barre des deux mille visiteurs par mois... Tout bénéfique pour l'image du secteur, qui véhicule par-là une vision très design et très innovante des produits en béton.

Le site propre à Febelcem est, lui aussi, un outil en constant développement. Parmi les nouveautés apportées à ce www.febelcem.be, il faut pointer les nouveaux reportages photographiques à 360 degrés qui proposent de superbes vues panoramiques de bâtiments en béton remarquables (un centre de congrès à Malines, le site du Grand Hornu et le Beurschouwburg à Bruxelles). De « petits plus » électroniques ont également été proposés aux internautes, rendant le site de Febelcem toujours plus convivial (cartes électroniques, fonds d'écrans, archives des années trente...). Voilà qui peut expliquer les performances sans cesse croissantes de ce site. L'année 2006 aura ainsi vu le nombre de visiteurs dépasser la moyenne de 6.000 par mois (contre 4.000 en 2005).

Mais ce qui aura certainement marqué l'année 2006 en matière de communication, c'est la publication du tout premier rapport environnemental sectoriel. Fruit de la collaboration entre le département Écologie industrielle et la cellule communication de Febelcem, cet imprimé de 24 pages expose les défis, les performances et les opportunités de l'industrie cimentière en matière de protection de l'environnement. Ce rapport a été présenté officiellement lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée le 19 décembre 2006 et est disponible en ligne sur le site internet de Febelcem. Les retours presse de cet événement furent positifs, un journaliste du magazine *Incidences* vantant même les mérites des cimentiers : « La démarche du rapport sectoriel est en tout cas très intéressante et est à saluer » (in *Incidences*, le 12.02.2007). Ce rapport environnemental fut également envoyé à plus de 2.000 personnes cibles : Ministres et députés fédéraux et régionaux, membres des fédérations patronales...

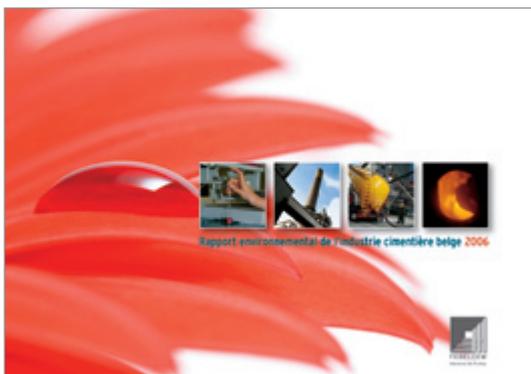


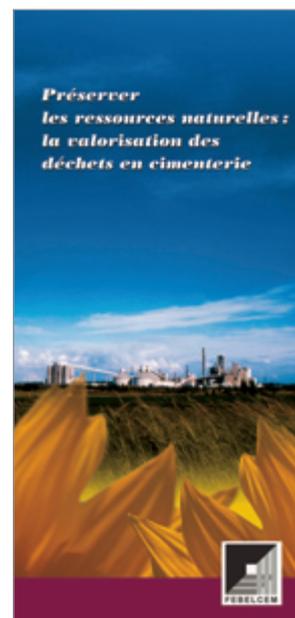
Photo : Shutterstock

Dans le même esprit, la cellule communication a encore réalisé une brochure de présentation intitulée « Préserver les ressources naturelles : la valorisation des déchets en cimenterie ». Cette brochure de vulgarisation est également téléchargeable au départ du site de Febelcem.

Si les cimentiers ont largement prouvé leur intérêt pour l'environnement en 2006, l'année fut aussi placée sous le signe du mécénat culturel. En effet, la collection de gravures belges de Febelcem fut récompensée pour ses qualités artistiques en étant sélectionnée parmi les cinq lauréats du prix du mécénat culturel, les célèbres « Caïus ». Ici encore, les retombées en terme d'image furent très intéressantes (une édition spéciale du journal « L'Écho » y fut même consacrée).

Pour évoquer les produits plus classiques, le département communication réalisa divers imprimés (invitations aux journées d'information et brochures techniques de Febelcem, fiches info pour Batibouw, programmes pour le GBEE...) et de très nombreux textes : discours, communiqués, articles de presse, etc.

Enfin, la cellule communication fut très active en matière de collaboration avec ses partenaires professionnels. Elle a réalisé, notamment, les onze bulletins d'information « Quadraria » de FORTEA, suivit les travaux des phases finales de la Campagne « Roule in, roule clean » sous la houlette de l'intercommunale Ipalle, aidé à la promotion du « Forum Construction » organisé par les partenaires de Synergie Construction (PMC, FEMA et Confédération Construction), soutenu le travail de Cobaty, aidé l'Union Européenne des Producteurs de Granulats dans l'organisation de son assemblée générale, et plus généralement, est intervenue à de nombreux titres (conseils, rédaction, production...) pour le Groupement belge du Béton et la Plate-forme béton. Tout ceci sans oublier les contacts étroits qui unissent désormais l'équipe communication de Febelcem à ses collègues du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière.



6. Le paysage social en 2006

Le contexte social

En décembre 2006, les négociateurs des organisations d'employeurs et des syndicats ont conclu un accord interprofessionnel sur les conditions de salaire et de travail, sur la formation et l'innovation pour la période 2007-2008. L'accord conclu dans un contexte économique européen favorable, était l'aboutissement de discussions entamées début 2006 sur l'index, la déclaration sur la compétitivité des interlocuteurs sociaux (mars 2006), l'accord sur la diminution des charges patronales sur le travail et l'adaptation des allocations au bien-être (septembre 2006).

Les éléments marquants de cet accord sont la modération et la correction salariale. En ce qui concerne la maîtrise des coûts salariaux le rapport technique du Conseil Central de l'Economie précisait fin 2006 que l'handicap salarial accumulé depuis 1987 dépassait toujours les 8 %

La norme indicative convenue pour la période 2007-2008 a finalement été de 5 % (coût de l'inflation et des barèmes inclus). De plus, une correction généralisée de 0,15 % des coûts salariaux par le biais d'une réduction du précompte professionnel permettra de diminuer le coût de l'augmentation des salaires.

En matière de formation, l'objectif est de consacrer 1,9 % de la masse salariale à la formation professionnelle. L'AIP met également en œuvre les dispositions du Contrat de solidarité entre générations : les travailleurs âgés de 58 ans pourront partir en prépension pour autant qu'ils aient à partir de 2008 une carrière de 35 ans.

La possibilité de partir à 56 ans après 33 ans de carrière dont 20 ans en régime de nuit est prolongé par l'AIP jusqu'au 31 décembre 2008, ainsi que la prépension mi-temps à 55 ans. Les partenaires sociaux peuvent convenir sectoriellement pour les carrières longues d'un régime de prépension à 56 ans pour les travailleurs ayant une carrière de 40 années de prestations effectives.

Sur base de cet accord interprofessionnel, l'industrie cimentière pourra conclure des conventions collectives pour 2007-2008.

Les relations sociales entretenues avec les travailleurs et leurs représentants se sont poursuivies dans un climat ouvert et permettant d'introduire et d'assimiler les changements nécessaires à la bonne évolution des activités soumises aux règles du marché, la modernisation des outils de production, les techniques d'organisation et de gestion des entreprises.

Améliorer l'organisation du travail et diminuer les coûts de fonctionnement, restent des objectifs permanents.

Formation professionnelle

Les cimentiers mettent en œuvre une politique dynamique de formation.

Les nouvelles méthodes d'organisation du travail favorisent souplesse, rigueur et prise de décision. Cela nécessite une qualification accrue de la part du personnel et le développement des compétences par la formation. Celles-ci concernent non seulement le perfectionnement dans le métier mais également l'acquisition de nouvelles qualifications.

Qualité du produit et des services sont, bien sûr, des priorités... Cela n'enlève rien à l'importance qu'il faut accorder également au respect de la sécurité et de l'information sur les produits de substitution.

Sécurité au travail

Les entreprises du secteur apportent une attention toute particulière à la santé et au bien-être des travailleurs.

La valorisation des combustibles et matières de substitution nécessite formation et information des travailleurs sur le bon usage des mesures de prévention et de protection proposées.

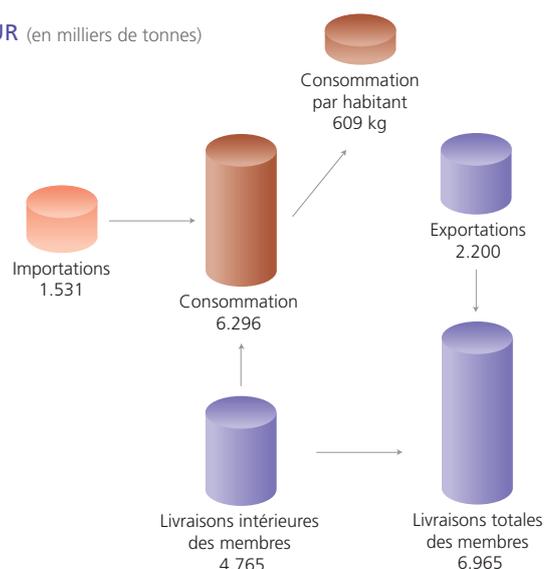
Les entreprises du secteur se sont engagées à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures de prévention et de protection (collectives et personnelles) mises en œuvre.



Photo : Shutterstock

7. Annexe statistique

SCHÉMA DU SECTEUR (en milliers de tonnes)



LIVRAISONS TOTALES DES MEMBRES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment (x 1.000 t)
	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	
1990	3.559	57,4	2.645	42,6	6.204
1995	4.117	56,8	3.127	43,2	7.244
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2005	3.810	57,8	2.777	42,2	6.587
2006	4.051	58,2	2.914	41,8	6.965

Source : FORTEA

EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés (moyenne mensuelle)	Nombre d'ouvriers (moyenne mensuelle)	Nombre total d'heures prestées
1990	615	1.339	1.961.378
1995	680	1.139	1.768.312
2000	777	1.086	2.676.617
2005	545	744	2.270.593
2006	496	626	2.067.934

Source : 1990 - 2006 : INS, Statistique mensuelle de la production / PRODCOM
depuis 1999 : nombre d'heures ouvriers + employés / personnel siège imputé par outil (ciment, granulat ...)

INVESTISSEMENTS DES MEMBRES DE FEBELCEM

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements	Terrains et constructions (x 1.000 €)	Total investissements
1990	43.131	4.739	47.870
1995	40.932	6.689	47.621
2000	56.812	8.346	65.158
2005	25.927	4.923	30.851
2006	40.971	5.293	46.264

Source : 1980-1993 : I.N.S. : Statistique annuelle des investissements
1994-2006 : FORTEA

CHIFFRE D'AFFAIRES

Années	1990	1995	2000	2005	2006
en millions d'euros	392,5	515,8	555,0	465,3	512,1

LIVRAISONS DES MEMBRES A L'EXPORTATION (%)

Années	1990	1995	2000	2005	2006
Destination					
Pays-Bas	74,6	47,6	42,4	35,1	
France	2,0	40,8	46,9	44,0	
Allemagne	8,3	5,9	4,4	8,1	
G.D. Luxembourg	1,0	0,6	1,0	0,9	
Royaume-Uni	9,5	1,7	0,8	0,7	
Autres U.E.	0,0	0,0	0,3	4,7	
TOTAL U.E.	95,4	96,6	95,8	93,5	94,8
HORS U.E.	4,6	3,4	4,2	6,5	5,2
Europe extra U.E.	0,0	0,0	1,4	0,1	0,0
Afrique	3,1	2,1	1,8	5,1	4,5
Amérique	0,7	0,5	0,4	0,4	0,1
Asie	0,8	0,0	0,1	0,2	0,2
Océanie	0,0	0,8	0,5	0,6	0,3
TOTAL (1.000 t)	1.203	2.039	2.189	2.174	2.200

Source : FORTEA

CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS DE L' U.E. (X 1.000 T)

Années	1990	1995	2000	2005	2006
Pays					
Belgique	5.556	5.762	6.125	5.795	6.296
Pays-Bas	5.539	5.300	6.250	5.250	5.250
France	25.157	19.822	20.633	22.515	22.515
Allemagne	34.552	38.486	35.683	26.905	26.905
G.D. Luxembourg	430	511	534	538	538
Royaume-Uni	16.200	12.740	13.360	13.068	13.068
TOTAL U.E. des 25	215.537	189.937	218.697	233.640	243.305

Source : Cembureau

LIVRAISONS DES MEMBRES EN BELGIQUE

Par mode de transport et de conditionnement

Années	Total (x 1,000 t)	Mode de transport			Conditionnement	
		Eau (%)	Fer (%)	Camion (%)	Sac (%)	Vrac (%)
1990	5.000	4	1	95	24	76
1995	5.205	3	0	97	21	79
2000	5.321	3	0	97	16	84
2005	4.413	5	0	95	12	88
2006	4.765	5	0	95	11	89

Par catégorie et classe

Années	Total (x 1,000 t)	Ciment Portland				Ciment métallurgique			Total		
		Classe de résistance			Total	Classe de résistance		Total	Classe de résistance		
		32,5 (%)	42,5 (%)	52,5 (%)		32,5 (%)	42,5/52,5 (%)		32,5 (%)	42,5 (%)	52,5 (%)
1990	5.000	28	19	12	59	13	28	41	41	47	12
1995	5.205	24	20	11	55	16	29	45	40	49	11
2000	5.321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14
2005	4.413	16	7	27	50	13	36	50	29	43	27
2006	4.765	15	7	30	52	12	35	47	28	42	30

Livraisons aux industries transformatrices

Années	Total (x 1.000 t)	Produits en béton & Fibres-ciment		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantier		Livraisons au négoce	
		(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)
1990	5.000	1.329	26,6	2.098	42,0	364	7,3	1.209	24,2
1995	5.321	1.384	27,0	2.366	45,5	240	4,6	1.145	22,0
2000	5.321	1.420	26,7	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2005	4.413	1.172	26,6	2.291	51,9	356	8,1	595	13,5
2006	4.765	1.241	26,0	2.517	52,8	399	8,4	609	12,8

Source : FORTEA